

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 7

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 7

Lausanne, 1^{er} Avril 1859

IV^e Année

SOMMAIRE. — Canons rayés. — Bibliographie. (*Fortifications Noizet, Brochures.*) — Sur les attelages d'artillerie. — Les armées coloniales de la Hollande. — Nouvelles et chronique. (Corresp. de Genève sur la zone neutralisée de Savoie.)

CANONS RAYÉS

Les Anglais ont aussi leur canon rayé, et, après l'avoir d'abord entouré d'un profond mystère, aujourd'hui ils en font grand bruit dans la presse et dans le Parlement.

Un journal industriel, le *Mechanic's Magazine*, vient de nous dire en quoi consiste cette invention, si invention il y a, et bien qu'on reconnaisse dans la description qu'il en a donnée qu'elle n'a pas été faite par un homme du métier, elle en dit cependant assez pour que ce fameux secret soit désormais éventé. Voici ce qu'on lit dans cette feuille :

« Le gouvernement déploie un zèle parfaitement inutile pour faire un secret du canon de M. Armstrong. Le gouvernement a supprimé la demande régulière que M. Armstrong avait faite pour prendre un brevet d'invention, et s'est mis dans la nécessité de demander de cet acte un bill d'indemnité au Parlement, la loi de 1852 refusant un si grand pouvoir. Si nous imaginions qu'il fût possible au gouvernement d'empêcher les puissances étrangères de rien savoir de ce canon, nous nous garderions bien de dire ce que nous en savons nous-mêmes. Mais ce n'est qu'un vain rêve. L'argent russe ou français abonde toujours dans ce pays pour pénétrer des secrets bien plus importants que celui-là, et d'ailleurs nous savons trop bien qu'à défaut d'argent, le gouvernement qui s'ingénie si souvent à cacher les choses au public anglais est lui-même le tout premier à les révéler aux étrangers pour peu qu'ils montrent le désir de les connaître. Parfaitement éclairés par l'expérience, nous ne pouvons regarder toutes les manœuvres officielles pour mettre la lumière sous le boisseau que comme un défi jeté à la presse, et nous ressentons cette fois comme en beaucoup d'autres quelque vanité à montrer que la presse anglaise peut faire autant pour renseigner son pays que l'argent pour informer l'étranger. Il a été affirmé la semaine dernière par un journal que le mystère de ce fameux canon est devenu le secret de la comédie, et cela depuis longtemps, mais cependant nous n'avons encore vu publier nulle part aucune description de cette arme, et s'il en